

Le vendredi quinze décembre deux mille vingt-trois, à dix-huit heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,
8 décembre 2023

Étaient présents :
Mme Hélène AUBRY, Mme Mireille BAUDRY, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, Mme Céline CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Lionel DURAME, Mme Chantal DUTOT, Mme Émile DUTOT, Mme Fanny GENET-LACAILLE, M. Paul GONCALVES, M. Sylvain HEMARD, M. Luc HITLER, Mme Aurore LAINÉ, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPEME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Jacques TERRIAL.

Date de publication
sur le site internet de la
ville,
18 décembre 2023

Nombre de conseillers
En exercice 29
Présents 24
Votants 26

Procurations :
M. Christophe GIRARD à M. André RIC, M. Alexandre VOIMENT à Mme Carol TARAVEL-CONDAT.

Excusés :
M. Éric BLONDEL, M. Dominique GALLIER, Mme Steffie HAMEL.

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2023-111	Convention avec la MJ4C Ajout de la commune d'Arelaune-en-Seine sur les ateliers parent/enfant
------------	---

Depuis janvier 2021, l'association MJ4C dispose d'un agrément Espace de Vie Sociale (EVS) qui est un lieu de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle et qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale.

L'Espace de Vie Sociale met en place des actions à destination des familles et dans ce cadre, la mise en place d'ateliers parent/enfant (3/5 ans) sur la commune de Rives-en-Seine avec le Relais Petit Enfance.

Ce partenariat a été mis en place en octobre 2022 au sein de la commune de Rives-en-Seine suite au Conseil Municipal du 20 octobre 2022. Celui-ci a permis de favoriser la connaissance du RPE auprès des familles qui fréquentent ces ateliers. De même, l'appui et la connaissance de la responsable du RPE auprès du public 3-5 ans permettent de développer l'EVS.

Depuis le mois de juillet 2023, la commune d'Arelaune-en-Seine a signé une convention de partenariat avec le RPE, d'où l'ajout de cette commune à la nouvelle convention avec la MJ4C.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- D'approuver l'ajout de la commune d'Arelaune-en-Seine.
- De l'autoriser à signer la convention avec l'association chaque année.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Bastien CORITON



Le secrétaire de séance
Didier BOQUET